|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.3** | **Document C17/88-F** |
| **28 avril 2017** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| CONTRIBUTION DE LA RÉPUBLIQUE DE L'INDE |

Thème devant faire l'objet de consultations publiques – Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution soumise par **la République de l'Inde**.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

**Inde (République de l')**

Thème devant faire l'objet de consultations publiques – Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT

# A Introduction

1 L'Administration indienne salue les efforts déployés par les États Membres, l'UIT et d'autres organisations internationales en vue de collaborer en faveur du développement de l'Internet ainsi que les mesures prises pour réduire la fracture numérique. Dans son rapport[[1]](#footnote-1), le GTC Internet[[2]](#footnote-2) (voir le document C17/51) présente brièvement les délibérations de ses réunions tenues en octobre 2016 et février 2017. Les débats et les contributions reçues sur les thèmes "Créer un environnement propice pour l'accès à l'Internet" et "Aspects de l'Internet liés au développement" ont mis en relief les aspects importants de nature à favoriser la croissance de l'Internet. Dans ce rapport, le GTC‑Internet a invité le Conseil à sa session de 2017 à donner son avis sur le thème à retenir pour la prochaine consultation, à savoir "Réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes" ou "Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT[[3]](#footnote-3)".

# B Examen

2 Ces deux thèmes, à savoir "Réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes" et "Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT", présentent un intérêt particulier à l'heure actuelle. Les ODD [[4]](#footnote-4) ont identifié à juste titre le but 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Dans ce contexte, les initiatives prises pour réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes sont importantes et représentent un processus permanent pour le développement équitable de l'Internet. Cette question a également été dûment mise en évidence lors des consultations précédentes. Parallèlement, les technologies font que la fourniture de services est indépendante des plates-formes, ce qui pose de nouveaux problèmes sur le plan de la réglementation et ouvre de nouvelles perspectives. Les considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT revêtent une importance particulière, en ce sens que les services fournis par l'intermédiaire des OTT et des réseaux sociaux jouent un rôle primordial sur le plan de la participation, en contribuant au développement de l'Internet, qui revêt des aspects multiples, notamment à la réduction de la fracture numérique entre les hommes et les femmes.

3 Bien que l'Internet joue un rôle de premier plan dans l'édification d'une société de l'information et du savoir, son utilisation abusive, ainsi que celle des réseaux sociaux, à des fins criminelles, antinationales et terroristes susceptibles de faire obstacle à la paix et à l'harmonie demeure un sujet de vive préoccupation. Aucun pays ne fait exception à ce phénomène et tous sont touchés, d'une manière ou d'une autre, par l'utilisation abusive de l'Internet et des réseaux sociaux. L'Administration indienne partage les préoccupations des nombreux autres pays qui ont subi les conséquences terribles du terrorisme par suite de l'utilisation abusive des TIC. C'est dire combien il est urgent et important de porter cette question à l'attention des États Membres, de l'UIT et des autres organisations internationales, et d'insister sur la nécessité d'agir de concert pour y faire face. Il est indispensable de lancer une vaste consultation et d'engager des débats sur les OTT, pour aborder les problèmes du respect de la vie privée, de la sécurité et des mesures propres à empêcher toute utilisation abusive.

4 Dans le cadre des consultations[[5]](#footnote-5) ouvertes sur les aspects de l'Internet liés au développement, un certain nombre d'informations utiles ont été présentées, à savoir:

– la connectivité en tant que fondement de l'économie numérique;

– remédier aux insuffisances dans la fourniture de services dans les zones rurales et en ce qui concerne les disparités entre les hommes et les femmes;

– échanger des connaissances et examiner les questions relatives à la protection des données personnelles;

– transfert transfrontières des données personnelles pour les services Internet au niveau mondial;

– développement équitable des infrastructures Internet;

– processus d'élaboration des politiques relatives à l'Internet ouvert, inclusif et transparent;

– il est évident que l'Internet n'offre pas en soi une solution miracle, mais toutes les sociétés, quel que soit leur niveau de développement, peuvent tirer parti des services novateurs et avantageux qu'il peut offrir, sur le double plan social et économique;

– l'accès aux nouvelles technologies, y compris le large bande, est un droit.

5 Nous sommes fermement convaincus que les considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT ont un rôle important à jouer dans l'établissement d'un cadre de confiance et pour veiller à ce que les OTT ne soient pas utilisés de manière abusive, en devenant une plate‑forme mondiale de financement de la terreur par des terroristes qui ferait peser une menace sur la paix et l'harmonie dans le monde.

# C Proposition

6 Compte tenu de ce qui précède, et sans remettre en cause le rôle important que jouent les services OTT dans le développement socio-économique et la collaboration, il est nécessaire d'établir d'urgence un cadre qui concilie le respect de la vie privée, les droits des utilisateurs, les impératifs de sécurité et le développement des infrastructures et, surtout, qui permette de surmonter les problèmes que pose l'utilisation abusive de l'Internet et des réseaux sociaux pour commettre des infractions ou des actes terroristes. Il est opportun d'inviter les parties prenantes à débattre d'urgence des considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT.

7 L'Administration indienne encourage le Conseil à examiner d'urgence la question des considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT lors de la prochaine consultation ouverte, tout en reconnaissant la nécessité d'engager en priorité un débat sur la question de la réduction de la fracture numérique entre les hommes et les femmes. On trouvera dans l'Annexe du présent document (en version propre et avec les marques de révision) un texte additionnel concernant l'énoncé[[6]](#footnote-6) de la question intitulée – "Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT", qui tient compte des problèmes et des questions évoqués ci-dessus.

**Annexe (version propre)**

**Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT**

"Vu le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC)" qui s'est traduit par l'avènement des services fondés sur l'Internet, communément appelés OTT ("over‑the‑top"), toutes les parties prenantes sont invitées à soumettre des contributions sur les aspects de premier plan ci-après du point de vue des politiques:

• Quels sont les perspectives et implications associées aux services OTT?

• Quels sont les questions politiques et réglementaires associées aux services OTT en général et à l'authentification personnelle en particulier?

• Quelles réponses les acteurs OTT apportent-t-ils aux problèmes liées à l'utilisation abusive des services OTT, compte tenu de la nécessité de tenir à jour les enregistrements de données, les journaux, etc., et de respecter la réglementation, si ces acteurs résident en dehors du pays?

• Quelle est la contribution des acteurs OTT et des autres parties prenantes proposant des services d'application en ce qui concerne les aspects liés à la sécurité, à la sûreté et à la vie privée des consommateurs ainsi qu'aux données des consommateurs? Comment simplifier les modalités des services, les politiques en matière de confidentialité et les conditions d'octroi de licences définies par les acteurs OTT à l'usage des consommateurs, dans un souci de transparence, et pour permettre aux consommateurs de prendre des décisions en toute connaissance de cause?

• Quelles approches réglementaires pourrait-on envisager pour les OTT, afin de contribuer à l'instauration d'un environnement dans lequel toutes les parties prenantes peuvent prospérer et se développer? Quelles politiques publiques concernant les OTT sont nécessaires pour protéger la vie privée des consommateurs, empêcher les utilisations abusives des services OTT dus à une authentification insuffisante et à des problèmes d'attribution et faciliter l'application de la loi pour lutter contre la criminalité et la terreur?

• Comment les acteurs OTT et les parties prenantes pourraient-ils remédier au problème de l'utilisation abusive de leurs services en tant que plate-forme mondiale de financement de la terreur par des terroristes, qui fait peser une menace sur la paix et l'harmonie aux niveaux national et mondial ?

• Comment les acteurs et les opérateurs OTT peuvent-ils coopérer au mieux au niveau local et international? Existe-t-il des modèles d'accords de partenariat qui pourraient être étoffés?

## Annexe (avec marques de révision)

Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT

"Vu le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC)" qui s'est traduit par l'avènement des services fondés sur l'Internet, communément appelés OTT ("over‑the‑top"), toutes les parties prenantes sont invitées à soumettre des contributions sur les aspects de premier plan ci-après du point de vue des politiques:

• Quels sont les perspectives et implications associées aux services OTT?

• Quels sont les questions politiques et réglementaires associées aux services OTT en général et à l'authentification personnelle en particulier?

• Quelles réponses les acteurs OTT apportent-t-ils aux problèmes liées à l'utilisation abusive des services OTT, compte tenu de la nécessité de tenir à jour les enregistrements de données, les journaux, etc., et de respecter la réglementation, si ces acteurs résident en dehors du pays?

• Quelle est la contribution des acteurs OTT et des autres parties prenantes proposant des services d'application en ce qui concerne les aspects liés à la sécurité, à la sûreté et à la vie privée des consommateurs ainsi qu'aux données des consommateurs? Comment simplifier les modalités des services, les politiques en matière de confidentialité et les conditions d'octroi de licences définies par les acteurs OTT à l'usage des consommateurs, dans un souci de transparence, et pour permettre aux consommateurs de prendre des décisions en toute connaissance de cause?

• Quelles approches réglementaires pourrait-on envisager pour les OTT, afin de contribuer à l'instauration d'un environnement dans lequel toutes les parties prenantes peuvent prospérer et se développer? Quelles politiques publiques concernant les OTT sont nécessaires pour protéger la vie privée des consommateurs, empêcher les utilisations abusives des services OTT dus à une authentification insuffisante et à des problèmes d'attribution et faciliter l'application de la loi pour lutter contre la criminalité et la terreur?

• Comment les acteurs OTT et les parties prenantes pourraient-ils remédier au problème de l'utilisation abusive de leurs services en tant que plate-forme mondiale de financement de la terreur par des terroristes, qui fait peser une menace sur la paix et l'harmonie aux niveaux national et mondial ?

• Comment les acteurs et les opérateurs OTT peuvent-ils coopérer au mieux au niveau local et international? Existe-t-il des modèles d'accords de partenariat qui pourraient être étoffés?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. GTC internet S17-CL-C-0051!!MSW-E. [↑](#footnote-ref-1)
2. GTC: Groupe de travail du Conseil. [↑](#footnote-ref-2)
3. OTT: Over The Top (fournisseurs de services ou applications ). [↑](#footnote-ref-3)
4. A/RES/70/1 Transformer notre monde: Programme à l'horizon 2030 pour le développement durable. [↑](#footnote-ref-4)
5. Consultations ouvertes sur les aspects liés au développement de l'Internet (Document OPCWGINT4/3-F (Rév.1). [↑](#footnote-ref-5)
6. GTC Internet S17-CL-C-0051!!MSW-E. [↑](#footnote-ref-6)